



PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Décision n°IF-075-11-0015-00
Portant agrément au titre du service civique
Le Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris
Délégué territorial de l'Agence du Service Civique

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis;
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le **14 décembre 2010** par l'organisme intéressé;

Décide :

Article 1^{er}

L'association **ANDES DIFFUSION** dont le siège social est situé, 8, rue Volta – 75003 PARIS (N°SIRET : 417 951 274 00014), est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé de la mission
Culture et loisirs	4	a	Médiation culturelle, communication et mise en place de partenariats

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder **48 mois**.

Fait à Paris, le **19 JAN. 2011**

Pour le Préfet,
Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Délégué Territorial Adjoint

Gilles GRENIER

Annexe :

- Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.

Décision n°IF-075-11-0015-00

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
02/11							2	2
02/12							2	2
Total							4	4

Durée cumulée des contrats en mois							48	48
---	--	--	--	--	--	--	----	----